

Conseil d'administration de l'UQAM — 18 avril 2019

Rapport des déléguées étudiantes

Bonjour à toutes et à tous,

Avec moins de 24 heures de préavis, une rencontre spéciale du Conseil d'administration de l'UQAM a eu lieu pour traiter de la validation du trimestre d'hiver 2019. Cette rencontre a suivi la très attendue rencontre de la Commission des études suivie pour discuter des mesures institutionnelles de gestion du retour en classe et de la fin de cette session à la suite de la grève.

Les balises officielles qui ont finalement été conclues sont les suivantes :

- que, dans le cas des stages dont le nombre d'heures n'est pas régi par un agrément, ceux-ci fassent l'objet d'une évaluation dans les meilleurs délais en fonction de l'atteinte des objectifs d'apprentissage, et ce, sans égard aux heures manquées lors des jours de grève, à la condition que la, le stagiaire y consente;
- que, dans les cas où l'évaluation des objectifs d'apprentissage nécessite la reprise d'heures de stage, l'étudiante, étudiant soit informé des compétences qui lui restent à développer;
- le report pour les cours où quatre séances ou plus ont été manquées ainsi que pour les stages, de la période d'abandon avec facturation sans mention d'échec au vendredi 26 avril 2019, 17 heures;
- entériner les autres balises qui avaient été lancées dans les INFO DIRECTION jusqu'à maintenant;
- de mandater la vice-rectrice à la Vie académique par intérim, en collaboration avec le Registrariat les vice-doyennes, vice-doyens aux études, les directions de programme ainsi que les représentantes, représentants étudiants désignés à cette fin par leur association facultaire respective afin de régler les cas spécifiques et particuliers;

À toutes ceulles qui vivent actuellement des problèmes de nature académiques, nous vous invitons à consulter vos associations étudiantes. De plus, aux étudiants-es en situation de besoin d'accommodement (p. ex. étudiants-es parents, en situation de handicap, internationaux-ales), nous vous suggérons de faire part de votre situation aux personnes concernées afin de pouvoir optimiser vos conditions de fins de session dans une perspective d'éducation plus équitable et inclusive.

Qui plus est, sachez qu'il a été mentionné lors du Conseil d'administration que bien que la date limite pour le dépôt des notes resterait la même, il y aurait plus de tolérance de la part du Registrariat à ce sujet. Aux étudiants-es qui auraient besoin de plus de temps pour compléter leurs travaux, à vous de vous informer auprès des enseignants-es s'il pourrait y avoir une plus grande flexibilité pour la gestion des notes temporaires « # - délai autorisé pour la remise d'un résultat » et « I - incomplet ».

Nous vous donnons ici accès aux résolutions de la [Commission des études](#) et du [Conseil d'administration](#). À noter que la demande de vote est de plus en plus outrepassée et que les abstentions n'ont malheureusement pas été inscrites sur ces documents, ce qui donne de fausses impressions d'unanimité.

Bonne chance avec votre fin de session !

Maxine et Stéphanie